

Lorsque les pensionnés frappés d'une invalidité égale ou supérieure à 20 p.c. travaillent dans l'industrie, le département se substitue aux patrons et assume l'entière responsabilité des charges leur incombant sous l'empire des lois régissant les indemnités à payer en cas d'accident du travail, et ce pour favoriser l'embauchage de ces hommes, qui serait autrement à peu près impossible. Non seulement le département verse les primes imposées par les commissions créées par les lois provinciales, mais il leur rembourse également les sommes par elles versées à titre d'indemnité, déduction faite des primes.

Les pensionnés dignes d'intérêt sont secourus par le département, qui leur distribue des bons avec lesquels ils paient leur loyer, leur épicier, leur marchand de charbon, etc. Pendant l'année 1925, une somme de \$389,549 fut ainsi dépensée en réponse à 37,183 demandes de secours, faites par 3,495 individus différents.

Le département exploite, soit directement, soit conjointement avec la Société de la Croix Rouge, des ateliers "de commisération" à Halifax, St-John, Montréal, Toronto, Hamilton, London, Kingston, Winnipeg, Vancouver, et Victoria, où 310 hommes étaient occupés au 31 décembre 1925.

Les dépenses du département, durant les exercices terminés les 31 mars 1924 et 1925, sont énumérées ci-après :

	1924.	1925.
Versements directement effectués, soit aux hommes, soit à leurs ayants droit, sous forme de pensions, soldes et indemnités, secours, etc.....	\$ 41,570,222	\$ 43,158,981
Dépenses pour services rendus aux hommes et à leurs ayants droit, notamment hospitalisation, orthopédie, voyages des malades et pensionnés, frais de funérailles, ateliers de commisération dirigés par le département et contribution à l'assurance patronale contre les accidents.....	5,648,188	5,073,080
Versements à diverses organisations indépendantes du département, telles que "The Last Post Fund," Croix Rouge Canadienne pour autres ateliers de commisération, Commission Royale sur les pensions et le rétablissement et Tribunal d'appel fédéral.....	238,426	317,456
Dépenses au compte capital.....	6,121	10,340
Dépenses récupérables et recettes imprévues.....	1,593,223	1,558,248
Total des dépenses (à l'exclusion de la gestion).....	\$ 49,056,180	\$ 50,118,105
Administration, comprenant traitements et appointements, téléphones, télégrammes, voyages, papeterie, loyer, éclairage, chauffage.....	2,485,645	1,946,184
Total.....	\$ 51,541,825	\$ 52,064,289

L'administration de ce service, également chargée d'encaisser les primes d'assurance versées par les militaires assurés par l'Etat, a donc absorbé 3.816 p.c. des sommes dépensées en 1925.

Assurance sur la vie des soldats démobilisés.—La loi de 1920 instituant l'assurance sur la vie par l'Etat en faveur des soldats démobilisés (10-11 Georges V, chap. 54), fut placée sous la juridiction des Commissaires des Pensions, ce corps ne s'occupant toutefois que de statuer sur les réclamations. La perception des primes et les versements faits aux assurés sont effectués par le département. Postérieurement au premier septembre 1923, les demandes nouvelles n'ont pu être accueillies. A la date du 31 décembre 1925, ces assurances étaient au nombre de 26,556 et couvraient une somme de \$60,484,549. Les primes encaissées durant l'année s'élevaient à \$1,564,482; l'intérêt, soit \$97,539, y ajouté le 31 mars 1925, formait un total de \$1,662,021. Les versements effectués au cours de l'année à titre de paiements d'indemnités, de ristournes et de remboursements de primes, se sont élevés à \$662,749. Au 31 décembre 1925, les décès parmi les assurés atteignaient 1,218 et les indemnités mortuaires \$3,626,300. L'actif en caisse, au 31 décembre 1925, était de \$3,898,566, outre l'intérêt couru du 1er avril au 31 décembre 1925.